


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification		
Identificateur de produit	EPOXY CRACK FILLER, Partie A	
Autres moyens d'identification	CF-A	
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Gel de colmatage Époxyde	
Identificateur du fournisseur initial	LabSurface. 101-1079, rue des Forges, Terrebonne, J6Y 0J9, Qué (Canada) Tél. (450) 966-9000	
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666	
Section 2. Identification des dangers		
Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)		
Toxicité aiguë – voie orale, voie cutané et par inhalation (Catégorie 4) Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 2) Sensibilisation cutanée (Catégorie 1) Lésions oculaires graves/Irritation oculaire (Catégorie 2A) Cancérogénicité (Catégorie 2) Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme (Catégorie 3)		
Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)		
		
Attention		
H302+H312+ H332 Nocif en cas d'ingestion, en cas de contact cutané et par inhalation H315 Provoque une irritation cutanée H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
Prévention		
P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 Se laver les mains/ongles/visage/yeux soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage		
Intervention		
EN CAS D'INGESTION: P301 + P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: P302 + P352 Laver abondamment à l'eau. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : P304 + P340 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : P305 + P351 + P338 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. EN CAS D'EXPOSITION PROUVÉE OU SUSPECTÉE: P308 + P313 Consulter un médecin.		
Stockage		
P405 Garder sous clef.		
Élimination		
P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.		
Autres dangers connus	Aucun	
Section 3. Composition/information sur les ingrédients		
Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)*
Polymère en Bisphénol A / Epichlorohydrine	25068-38-6	> 60 %



Diluant réactif époxy	2425-79-8	< 25 %
Synthétique Amorphe Silice (SAS)	7631-86-9	< 15 %
Dioxyde de Titane	13463-67-7	< 2 %

*Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).

Section 4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: En cas de surexposition, amener la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par du personnel qualifié. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. Prévenir l'aspiration du vomi. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente.
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés, laver immédiatement avec du savon et de l'eau (20 - 30 minutes). Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre.
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (20 - 30 minutes). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Nocif en cas d'ingestion, en cas de contact cutané et par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)	Fumée, vapeurs toxiques, oxydes de carbone.
Agents extincteurs appropriés et inappropriés	En cas d'incendie: Utiliser Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre sèche, eau et mousse résistante à l'alcool.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter des équipements de protection appropriés aux besoins.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer personnel non-urgence. Isoler la zone et restreindre l'accès. Contrôler la zone de la fuite. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8). Empêcher le déversement de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Éliminer toutes les sources d'allumage (non fumeur, fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes) dans les environs immédiats. Faites attention au flashback. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Tout l'équipement utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à terre. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éviter l'exposition prolongée. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber le déversement avec une matière absorbante inerte et placer la matière absorbante dans une zone de rétention appropriée. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. De petits volumes de liquide peuvent être contenus ou absorbés dans un absorbant approprié. Tenir à l'écart de tous les cours d'eau. Ne pas rincer les égouts pluviaux ou sanitaires. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains/ongles/visage/yeux soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne pas utilisé. Ne pas manipuler ou entreposer à proximité de flammes nues, de chaleur ou d'autres sources d'inflammation. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des dommages ou des fuites. Température de stockage : 16 – 27 °C

Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)	Limites d'exposition CAS 7631-86-9 ACGIH – TLV-TWA Pas d'information disponible OSHA 20 mppcf TWA; 80 (%SiO ₂) mg/m ³ TWA;
---	---



NIOSH 6 mg/m ³ TWA. CAS 13463-67-7 ACGIH – TLV-TWA 10 mg/m ³ TWA.				
Contrôles d'ingénierie appropriés				
Utiliser le produit dans des zones bien ventilées. Ne pas pulvériser le produit. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. Fournir une douche d'urgence / une douche à jet rapide, une douche oculaire, et des installations de nettoyage près du poste de travail et à proximité de la zone de manutention. Lorsque ces systèmes ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuelle approprié qui fonctionne de manière satisfaisante et qui répond aux normes reconnues.				
Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle				
Gants : gants à néoprène ou équivalent ; Vêtements : Chemises à manches longues, pantalons longs ; Respiratoires : Non requis si la zone de travail est bien ventilée. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues; Équipement : Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Instructions spéciales pour la protection et l'hygiène: Se laver les mains/ongles/visage/yeux soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Enlever et nettoyer les vêtements avant de les réutiliser. Éduquer et former les employés à l'utilisation et à la manipulation sécuritaires de ce produit. Suivez toutes les instructions de l'étiquette.				
Section 9. Propriétés physiques et chimiques				
Apparence, état physique/couleur	Pâte		Tension de vapeur	Non disponible
Odeur	Faible		Densité de vapeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible		Densité relative	Non disponible
pH	Non disponible		Solubilité	Non disponible
Point de fusion/congélation	Non disponible		Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition	Non disponible		Température d'auto-inflammation	Non disponible
Point d'éclair	> 100 °C		Température de décomposition	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible		Viscosité	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible		COV	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité	Non disponible		Autre	Aucune connue
Section 10. Stabilité et réactivité				
Réactivité				
Aucune donnée disponible.				
Stabilité chimique				
Oui, Stable dans les conditions de stockage recommandées et de manutention prescrites.				
Risque de réactions dangereuses				
Non dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.				
Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)				
Température élevée.				
Matériaux incompatibles				
Acides, bases, amines, agents oxydants.				
Produits de décomposition dangereux				
Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'alimentation en air et de la présence d'autres matériaux. Oxydes de carbone.				
Section 11. Données toxicologiques				
Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)				
Nocif en cas d'ingestion, en cas de contact cutané et par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.				
Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques				
Aucune information spécifique disponible.				
Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)				
Sensibilisation cutanée – Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Les études de toxicité génétique animale ont été négatives; Cancérogénicité :- Peut-être cancérogène pour l'homme; Toxicité pour la reproduction – Non classés; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Non classés; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Non classés; Danger par aspiration – Aucune donnée disponible; Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.				
Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL₅₀ & CL₅₀)				
CAS 25068-38-6 LD ₅₀ Oral - Rat - > 15,000 mg/kg; LD ₅₀ Cutanée – Lapin – 23,000 mg/kg; LC ₅₀ Inhalation – n'a pas été déterminée; CAS 2425-79-8 LD ₅₀ Oral - Rat 1134 mg/kg; LD ₅₀ Cutanée – Lapin 1130 mg/kg; LC ₅₀ Inhalation Non disponible; CAS 7631-86-9 LD ₅₀ Oral - Rat >5000 mg/kg; LD ₅₀ Cutanée – Lapin >1130 mg/kg; LC ₅₀ Inhalation Rat >0.69 mg/l 4h. CAS 13463-67-7 LD ₅₀ Oral - Rat >5,000 mg/kg; LD ₅₀ Cutanée – Lapin >10,000 mg/kg; ETA non disponible dans ce document				
Section 12. Données écologiques				
Écotoxicité (données aquatique et terrestre)				
Toxicité aiguë pour les poissons CAS: 25068-38-6 LC ₅₀ : 1 – 10 mg/l (chez les espèces testées les plus sensibles)/ LC ₅₀ 2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique test, 96 h. CAS 2425-79-8 LC ₅₀ : 24 mg/l (Danio rerio) 96h; CAS 13463-67-7 LC ₅₀ : >1,000				



mg/l (autre poisson) 96h.	
Toxicité envers les invertébrés aquatiques CAS: 25068-38-6 EC ₅₀ : 1.8 mg/l (Grande daphnie (Daphnia magna) 48h); CAS 2425-79-8 EC ₅₀ : 75mg/l (Daphnia magna) 48h. CAS 7631-86-9 EL ₅₀ : >10.000 mg/l (Daphnia magna) 24h; CAS 13463-67-7 EC ₅₀ : >1.000 mg/l puce d'eau (Daphnia magna) 48h;	
Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques: CAS: 25068-38-6 EC ₅₀ : 11 mg/l (algue d'eau douce (Scenedesmus capricornutum) Essai en statique, 72h; CAS 7631-86-9 EL ₅₀ : >10.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus) 72h; CAS 13463-67-7 EC ₅₀ : >100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (les algues vertes) 72h;	
Toxicité pour les bactéries : CAS: 25068-38-6 IC ₅₀ : >42.6 mg/l, (Taux respiratoires, 18h).	
Persistance et dégradation	CAS: 25068-38-6 12%, facilement biodégradable. CAS 2425-79-8 No facilement biodégradable; CAS 13463-67-7 Les pigments ne sont pratiquement pas biodégradables
Potentiel de bioaccumulation	CAS: 25068-38-6 Potentiel modéré de bioconcentration. CAS 2425-79-8 est peu probable faible Pow -1.33; CAS 13463-67-7 ne se bio-accumule pas
Mobilité dans le sol	CAS: 25068-38-6 le potentiel de mobilité dans le sol est faible. . CAS 2425-79-8 Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les systèmes d'eau, très mobile dans les sols.
Autres effets nocifs	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Section 13. Données sur l'élimination	
Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés	
Éliminer le contenu/réceptacle dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.	
Section 14. Informations relatives au transport	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD	
UN 3082; NOM: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, PÂTE, N.S.A. (EPOXY RESIN); CLASSE: 9 ; GE: III	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)	
UN 3082; NOM: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, PÂTE, N.S.A. (EPOXY RESIN); CLASSE: 9 ; GE: III	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)	
UN 3082; NOM: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, PÂTE, N.S.A. (EPOXY RESIN); CLASSE: 9 ; GE: III.	
Précautions spéciales (transport/déplacement)	Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	Marine Polluant
Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)	Non.
Section 15. Informations sur la réglementation	
Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)
Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement	
United States OSHA information: Ce produit est réglementé selon OSHA (29 CFR).	
United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Se référer aux ingrédients énumérés dans la Section 3 & Sections 12; 13 & 14.	
United States TCSA information: Se référer aux ingrédients énumérés dans la Section 3.	
Proposition 65 de la Californie: AVERTISSEMENT Ce produit contient du dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) reconnu par l'État de Californie pour provoquer le cancer ou d'autres troubles de la reproduction.	
Section 16. Autres informations	
Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité	Le 10 mars 2021 - version 02
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Sigma-Aldrich.com & Echa.eurpea.eu.
Abréviations	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
CAS	Chemical Abstract Service
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
CL	Concentration létale
DL	Dosage létale
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
STEL	Short-term Exposure Limit
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada



TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

DISCLAIMER : Labsurface décline expressément toute garantie explicite ou implicite à propos de l'usage, en ce qui concerne le produit ou les informations contenues dans ce document, et ne doit en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects qui pourraient être causés par le produit. Les utilisateurs sont responsables de vérifier si le produit est adapté à leurs besoins particuliers et assument tous les risques au niveau de son utilisation, sa manipulation ou l'élimination du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification

Identificateur de produit	EXPOXY CRACK FILLER, Partie B (Revêtement époxyde)
Autres moyens d'identification	CF- B
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Gel de Colmatage Époxyde
Identificateur du fournisseur initial	LabSurface. 101-1079 des Forges, Terrebonne, J6Y 0J9, Qué (Canada) Tél. (450) 966-9000
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)

Liquide inflammable (Catégorie 4)
Toxicité aigüe, orale/ cutanée et inhalation (Catégorie 4)
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 1)
Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)
Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1)
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires (Catégorie 3)
Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B)
Toxicité pour la reproduction, effets sur ou via l'allaitement (Catégorie supplémentaire)
Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu (Catégorie 2)
Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme (Catégorie 1)

Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)



Attention

H227 Liquide combustible
H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Prévention

P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P260 + P261 Ne pas/éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/ vapeurs / aérosols. P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. P264 Se laver les mains/ongles/visage/yeux soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P284 (Lorsque la ventilation du local est insuffisante) Porter un équipement de protection respiratoire

Intervention

EN CAS D'INGESTION: P301 + P312 En cas d'ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. P331 NE PAS faire vomir.
P302 + P352 Laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (OU LES CHEVEUX): P303+P361+P353 Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
EN CAS D'INHALATION: P304 + P340 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P305 + P351 + P338 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'EXPOSITION PROUVÉE OU SUSPECTÉE: P308 + P311 appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



EN CAS D'INCENDIE P370 + P378 – En cas d'incendie: Utiliser le fabricant / fournisseur ou l'autorité compétente pour spécifier les agents appropriés.

ENVIRONNEMENT P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Autres dangers connus | Aucun

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)*
Alcool benzylique	100-51-6	10 – 20 %
M-Phenylenebis(Méthylamine)	1477-55-0	5 – 15 %
Isophorone Diamine	2855-13-2	5 – 15 %
Trade Secret	-	30 – 50 %
Bisphénol A	80-05-7	1 – 5 %
2- pipérazine-1-éthylamine	140-31-8	3 – 7 %
Silice amorphe synthétique (SAS)	7631-86-9	5 - 15 %

*Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) page(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).

Section 4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: En cas de surexposition, amener la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par du personnel qualifié. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Prévenir l'aspiration du vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente.
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés, laver immédiatement avec du savon et de l'eau (20 - 30 minutes). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Jeter ou décontaminer les chaussures avant de les réutiliser.
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (20 - 30 minutes). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. N'essayez pas de neutraliser avec des agents chimiques.

Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés) | Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial | Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)

Fumée, oxydes de carbone et phénol.

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

En cas d'incendie: Utiliser Dioxyde de carbone (CO₂), poudre sèche et mousse.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter des équipements de protection appropriés aux besoins.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer personnel non-urgence. Isoler la zone et restreindre l'accès. Contrôler la zone de la fuite. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8). Empêcher le déversement de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Éliminer toutes les sources d'allumage (non fumeur, fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes) dans les environs immédiats. Faites attention au flashback. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Tout l'équipement utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à terre. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter l'exposition prolongée. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber le déversement avec une matière absorbante inerte et placer la matière absorbante dans une zone de rétention appropriée. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. De petits volumes de liquide peuvent être contenus ou absorbés dans un absorbant approprié. Tenir à l'écart de tous les cours d'eau. Ne pas rincer les égouts pluviaux ou sanitaires. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas/éviter respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Se laver les mains/ongles/visage/yeux soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. (Lorsque la ventilation du local est insuffisante) Porter un équipement de protection respiratoire.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne pas utilisé. Ne pas manipuler ou entreposer à proximité de flammes nues, de chaleur ou d'autres sources d'inflammation. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des dommages ou des fuites. Température de stockage : 16 – 27 °C

Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)

Limites d'exposition ACGIH – TLV-TWA: CAS 1477-55-0: TWA pas disponible; 0,1 mg/m³ STEL; CAS 1477-55-0: 0.1 mg/m³ ; CAS 7631-86-9 ACGIH – TLV-TWA Pas d'information disponible. OSHA 20 mppcf TWA; 80 (%SiO₂) mg/m³ TWA; NIOSH 6 mg/m³ TWA.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser le produit dans des zones bien ventilées. Ne pas pulvériser le produit. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. Fournir une douche d'urgence / une douche à jet rapide, une douche oculaire, et des installations de nettoyage près du poste de travail et à proximité de la zone de manutention. Lorsque ces systèmes ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuelle approprié qui fonctionne de manière satisfaisante et qui répond aux normes reconnues.

Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Gants : gants à néoprène ou équivalent ; Vêtements : Chemises à manches longues, pantalons longs ; Respiratoires : Non requis si la zone de travail est bien ventilée. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues; Équipement : Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Instructions spéciales pour la protection et l'hygiène: Se laver les mains/ongles/visage/yeux soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Enlever et nettoyer les vêtements avant de les réutiliser. Éduquer et former les employés à l'utilisation et à la manipulation sécuritaires de ce produit. Suivez toutes les instructions de l'étiquette.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence, état physique/couleur	Pâte	Tension de vapeur	Non disponible
Odeur	Ammoniaque	Densité de vapeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible	Densité relative	Non disponible
pH	8 - 11	Solubilité	Non disponible
Point de fusion/congélation	Non disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition	Non disponible	Température d'auto-inflammation	Non disponible
Point d'éclair	> 100 °C	Température de décomposition	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	Viscosité	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible	COV	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité	Non disponible	Autre	Aucune connue

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Stable dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Oui, Stable dans les conditions de stockage recommandées et de manutention prescrites.

Risque de réactions dangereuses

Non dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)

Température élevée.

Matériaux incompatibles

Éviter le contact avec les matières oxydantes, les acides, les métaux, les nitrites, les cétones, les hydrocarbures, les aldéhydes, l'alcool.

Produits de décomposition dangereux

Ammoniaque, amines, composés aromatiques, hydrocarbures, phénols.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)

Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies



respiratoires. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.	
Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	
Aucune information spécifique disponible..	
Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)	
Sensibilisation cutanée – Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Affections de la peau et des allergies; Sensibilisation respiratoire – Peut provoquer une irritation sévère dans le système respiratoire; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Non disponible; Toxicité pour la reproduction – Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible; Danger par aspiration – Peut provoquer une sensibilisation respiratoire. L'inhalation répétée ou prolongée peut provoquer des effets toxiques; Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.	
Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL₅₀ & CL₅₀)	
CAS 100-51-6 LD ₅₀ Oral – Rat 1230 mg/kg/ Lapin 1040 mg/kg; LD ₅₀ Cutanée – Lapin 2000 mg/kg; LC ₅₀ Inhalation – Mouse 5620 ppm 1hr/500 mg/m ³ ; CAS 1477-55-0 LD ₅₀ Oral – Rat 930 mg/kg; LD ₅₀ Cutanée – Lapin 2000 mg/kg; LC ₅₀ Inhalation - Rat 700 ppm 1hr; CAS 2855-13-2 LD ₅₀ Oral - Rat 1030 mg/kg; LD ₅₀ Cutanée – Lapin 1800 mg/kg; LC ₅₀ Inhalation Non disponible; Trade Secret LD ₅₀ Oral - Rat - 1620 mg/kg; LD ₅₀ Cutanée – Lapin 2000 mg/kg; LC ₅₀ Inhalation Non disponible; CAS 80-05-7 LD ₅₀ Oral - Rat - 3250 mg/kg; LD ₅₀ Cutanée – Lapin 3000 mg/kg; LC ₅₀ Inhalation Non disponible; CAS 140-31-8 LD ₅₀ Oral - Rat - 2140 mg/kg; LD ₅₀ Cutanée – Lapin 800 mg/kg; LC ₅₀ Inhalation Non disponible; CAS 7631-86-9 LD ₅₀ Oral - Rat >5000 mg/kg; LD ₅₀ Cutanée – Lapin >2000 mg/kg; LC ₅₀ Inhalation Rat >0.69 mg/l 4h ETA non disponible dans ce document	
Section 12. Données écologiques	
Écotoxicité (données aquatique et terrestre)	
Toxicité aiguë pour les poissons CAS:100-51-6: LC50: > 100 mg/L (Oryzias latipes) 96h; CAS:1477-55-0: LC50: 75 mg/L (Golden orfe) 96h; CAS: 2855-13-2: LC50: 110 mg/L (Leuciscus idus) 96h; CAS: 7631-86-9: LC50: >10.000 mg/L (Brachydanio rerio) 96h. Toxicité envers les invertébrés aquatiques CAS: 100-51-6: EC50: 230 mg/L (Daphnia magna) 48h; CAS:1477-55-0: 15.2 mg/L (Daphnia magna) 48h; CAS: 2855-13-2: EC50: 23 mg/L (Daphnia magna) 48h; CAS: 7631-86-9: EL50: > 10.000 mg/L (Daphnia magna) 24h Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques: CAS: 100-51-6: EC50: 770 mg/L (Pseudokirchneriella subcapita) 72h; CAS: 1477-55-0: EC50: 33.3 mg/L (Selenastrum capricornutum) 72h; CAS: 2855-13-2: EC50: > 50 mg/L (Scenedesmus subspicatus) 72h; CAS: 7631-86-9: EL50: >10.000 mg/L (Scenedesmus subspicatus) 72h.	
Persistence et dégradation	CAS:100-51-6: facilement biodégradable, 92-96% après 14 jours; CAS: 1477-55-0: pas facilement biodégradable. 49% après 28 jours; CAS: 2855-13-2: pas facilement biodégradable (8% après 28 jours);
Potentiel de bioaccumulation	CAS: 1477-55-0: Pas bioaccumulation (BCF: < 2.7)
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	Toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Section 13. Données sur l'élimination	
Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés	
Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.	
Section 14. Informations relatives au transport	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD	
UN 3267; NOM: PÂTE CORROSIF BASIQUE ORGANIQUE, N.S.A. (Trade secret, aminoéthylpipérazine, résine époxy-alcool benzylique); CLASSE: 8; PG: III	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)	
UN 3267; NOM: PÂTE CORROSIF BASIQUE ORGANIQUE, N.S.A. (Trade Secret, aminoéthylpipérazine, résine époxy-alcool benzylique); CLASSE: 8; PG: III	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)	
UN 3267; NOM: PÂTE CORROSIF BASIQUE ORGANIQUE, N.S.A. (Trade secret, aminoéthylpipérazine, résine époxy-alcool benzylique); CLASSE: 8; PG: III	
Précautions spéciales (transport/déplacement)	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	Polluant marin
Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)	Non
Section 15. Informations sur la réglementation	
Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)
Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement	
United States OSHA information: Ce produit est réglementé selon OSHA (29 CFR).	
United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Se référer aux ingrédients énumérés dans la Section 3 & Sections 12;	

13 & 14.

United States TCSA information: Se référer aux ingrédients énumérés dans la Section 3.

Proposition 65 de la Californie: Ce produit ne contient aucun ingrédient reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer ou d'autres troubles de la reproduction.

Section 16. Autres informations

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité | Le 10 Mars 2021 - version 02

Références | Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Sigma-Aldrich.com & Echa.eurpea.eu.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
CAS	Chemical Abstract Service
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
CL	Concentration létale
DL	Dosage létale
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
STEL	Short-term Exposure Limit
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

DISCLAIMER : Labsurface décline expressément toute garantie explicite ou implicite à propos de l'usage, en ce qui concerne le produit ou les informations contenues dans ce document, et ne doit en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects qui pourraient être causés par le produit. Les utilisateurs sont responsables de vérifier si le produit est adapté à leurs besoins particuliers et assument tous les risques au niveau de son utilisation, sa manipulation ou l'élimination du produit.